

## Les marais



Les marais font partie du paysage de notre territoire.

Principalement situé autour du lac de Grand Lieu, ils sont découverts l'été et inondés l'hiver.

Leurs usages sont variés. Les marais agricoles représentent une part importante (60%) en prairie pâturée par des troupeaux de vaches nantaises principalement, au printemps et en été. Ces espaces sont riches en diversité floristique. La fauche et les cultures représentent une part relativement faible (40%).

Les marais sont également utilisés pour des activités telles que la chasse et la pêche.

### **Les Marais de Saint Lumine de Coutais**

Les 520 hectares de marais représentent près de 30 % de la superficie de la commune de Saint Lumine de Coutais. La commune en est d'ailleurs propriétaire de 323 ha : c'est ce qu'on appelle le « commun » de Saint-Lumine.

Ces marais communs appartenait à l'ensemble des paroissiens depuis des temps « immémoriaux ». En fait, l'envasement progressif du bassin de Grand-Lieu a formé des atterrissements relevant de droit du domaine public et les ducs de Bretagne en ont concédé la propriété utile aux riverains au cours du Moyen-âge. Dans les aveux rendus par les paroissiens, nous trouvons la mention du jeu du Cheval Mallet. À la Pentecôte, un cheval jupon effectue des cavalcades autour d'un mai planté sur la place de l'église tandis que l'on chante une chanson de 99 couplets retraçant les anecdotes de l'année écoulée.

Au XVIIIème siècle le creusement du canal de Buzay permet une exondation plus rapide des marais. Petit à petit, ceux-ci se transforment en prairies spécialisées : prairies fauchées pour la « pâture » qui sert de litière et prairies pacagées qui nourrissent bovins, ovins, chevaux et même des troupeaux d'oies. Aujourd'hui quelques éleveurs y poursuivent l'élevage de génisses.









## Les marais de Grand Lieu

- 
-